

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.731.003.1 DU 8 NOVEMBRE 1991

**Humidimètre pour grains de céréales
et graines oléagineuses FOSS ELECTRIC
modèle SM 10**

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 73-330 DU 15 MARS 1973 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : HUMIDIMETRES POUR GRAINS DE CEREALES ET GRAINES OLEAGINEUSES.

FABRICANT

FOSS ELECTRIC France, 35, rue des Peupliers,
BP 913, 92009 Nanterre Cedex.

Ateliers : rue Képler, Z.A.C. de la Gesvrine, BP
28, 44240 La Chapelle sur Erdre.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 89.
1.03.831.1.0 du 16 novembre 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

L'humidimètre FOSS ELECTRIC, modèle SM
10, faisant l'objet de la présente décision, diffère
du modèle approuvé par la décision précitée par
la liste des espèces qui est complétée comme
suit :

Blé noir : 8 % à 25 %.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro d'approbation de modèle figurant sur
la plaque d'identification des instruments
concernés par la présente décision est identique
à celui fixé par la décision précitée.

VALIDITE

La présente décision a la même validité que la
décision citée en objet.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1989, page 1405.